

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration des 12 janvier, 9 février, 8 mars, 13 avril et 25 mai 2016, 17 janvier et 8 février 2017

Rapporteur : François AMBROSIO

M 596 – 15.02 VERNECLOSION : NOUVELLE VOIE POUR L'EMPLOI À VERNIER, DM 006 – 15.06 VERNIER PME PLUS et M 102 – 16.04 POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ÉCONOMIE

Séance du 12 janvier 2016

Les motionnaires présentent brièvement leurs initiatives :

M. PERROUX, motionnaire (VERTS) de la M 596, explique que la motion M 596 demande à la Commune de mettre à disposition un lieu pour permettre à des personnes qui réfléchissent ou mènent une création d'entreprise de trouver de l'aide et de l'appui sous forme de mise à disposition de locaux, de téléphones, de conseils, faisant ainsi intervenir des partenaires. Il signale qu'il s'est rendu compte que de nombreuses personnes ont des idées, mais qu'elles se heurtent à des problèmes concrets et simples dans la réalisation de l'entreprise. Il donne l'exemple d'une personne vivant en logement social et qui n'a pas le droit de domicilier son entreprise chez elle. La mise à disposition d'un local pour quelques mois permettrait ainsi à cette personne de développer son idée.

M. VALENTE (MCG), pour la DM 006 – 15.06, explique que cette délibération a pour but de favoriser la création d'entreprises sur la Commune. Il fait part de son expérience personnelle quant au refus catégorique des banques d'intervenir sur des micro-financements. Il estime que la mise à disposition d'un fonds pour permettre à certaines petites entreprises de démarrer est une bonne idée. Il rappelle que le but de la motion est de mettre à disposition un fonds communal destiné aux entreprises domiciliées sur Vernier pour leur donner, d'une part, un appui logistique et financier, et, d'autre part, des compétences et des expériences grâce à la FONDETEC. Il pense que le développement des petites et moyennes entreprises verniolanes est une bonne chose. Il fait remarquer que de nombreuses multinationales sont implantées à Vernier, mais qu'elles sont susceptibles de délocaliser de nombreux emplois du jour au lendemain, faisant ainsi perdre à Vernier de grosses sommes.

Audition de M. Jérôme FAVOULET, Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises (FONDETEC)

La FONDETEC est une fondation créée par la Ville de Genève. Elle a d'abord été une fondation de droit privé pour devenir en 2007 une fondation de droit public, dont le but est de travailler au développement économique de la Ville de Genève.

Elle est là pour aider à la création d'entreprises, stimuler l'innovation et accompagner les entreprises dans le cadre de leur développement ou de leur maintien avec en point de mire le maintien des emplois.

M. FAVOULET relève qu'en raison du recul des banques sur le financement de la création d'entreprises et sur les crédits de faible montant, soit ceux inférieurs à CHF 200'000.00, la FONDETEC a développé une solution de crédit direct (sans passer par les banques), elle va gérer le crédit et encaisser les remboursements, pour éviter d'avoir un accord de la banque sur le crédit ; en contrepartie, la FONDETEC doit assumer tous les coûts de gestion.

Il explique les difficultés que rencontrent les futurs entrepreneurs, comme par exemple devoir verser une garantie de loyer pour leurs locaux de 6 à 12 mois. Il constate également qu'il y a une certaine forme de solitude et d'impression d'incompréhension de la part des entrepreneurs, raison pour laquelle une équipe a été mise en place au sein de la FONDETEC afin d'accompagner ces futurs entrepreneurs. M. FAVOULET précise que cette équipe est également responsable de la gestion de la FONDETEC, lui permettant ainsi d'avoir une pratique quotidienne qu'elle va transmettre aux futurs entrepreneurs.

M. FAVOULET souligne que la FONDETEC se focalise sur les entreprises de moins de 3 ans et en création, qu'elle accorde à 90% des crédits inférieurs à CHF 200'000.00 et que les crédits supérieurs à ce montant sont destinés à la création d'entreprises. Enfin, il indique que le taux d'échec actuel est de 10%, que l'entreprise a 50% de chance de survivre si l'entrepreneur part seul ; qu'en partant avec un organisme d'accompagnement, de financement ou de sélection, ce taux de survie passe à 80% et qu'il est de 90% avec la FONDETEC. Il précise que le total des salaires sur 67 entreprises sondées en 2014 était d'environ CHF 17 millions, juste sur la partie financement, que le nombre de salariés est de 7,73 et que le chiffre d'affaires moyen est d'environ CHF 806'000.00.

A la question d'un commissaire (SOC), M. FAVOULET estime que la taille de la Ville de Genève est la plus petite pour avoir son propre outil. Il déconseille à la Commune de Vernier de créer son propre organisme. Il signale que d'autres communes se sont intéressées à cette problématique et souhaitent devenir un interlocuteur avec les entreprises qui se trouvent sur leur territoire. Il pense qu'il serait possible d'avoir un organisme rive droite et un autre pour la rive gauche, à condition que les communes se regroupent afin d'arriver à une taille similaire à la Ville de Genève en termes de population.

M. FAVOULET pense que le fonds de la Ville de Genève et celui de Vernier ne doivent pas être mélangés, que chaque commune doit gérer son fonds, que les Conseillers municipaux de Vernier doivent prendre les décisions pour leur commune, car la connaissance du territoire est très importante dans ces prises de décisions, que l'idée la moins risquée est d'avoir un fonds et de confier le mandat de gestion à un organisme tel que la FONDETEC. Il rappelle que le montant du fonds ne devrait pas bouger puisqu'il est constamment réalimenté par les entreprises, et que seul le coût de l'activité par dossier financé et par crédit sera payé. Concernant l'hébergement des entreprises, il précise que ces dernières ne peuvent pas être hébergées dans les locaux actuels de la FONDETEC puisqu'ils se trouvent sur le territoire de la Ville de Genève, que les locaux doivent impérativement se situer sur le territoire de Vernier afin que les entreprises soient domiciliées sur le territoire et qu'elles puissent être régulièrement visitées par les Conseillers municipaux.

A la question de M. PERROUX, motionnaire (VERTS), M. FAVOULET explique que la mode du « *co-working* » provient du fait que de nombreux salariés travaillent en dehors de leur entreprise, que ces espaces servent à la création d'entreprises et aux indépendants et que la FONDETEC travaille régulièrement avec « LES VOISINS » et « IMPACTUB », deux sites très impliqués dans le « *co-working* ».

Séance du 9 février 2016

Audition de M. Patrick SCHEFER, Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), et de M. Daniel LOEFFLER, Directeur du Service de la Promotion économique

M. LOEFFLER explique que le Service de la promotion économique du Canton de Genève (ci-après SPEG) travaille en collaboration avec la FAE et que ses missions sont de favoriser la création de nouvelles entreprises dans le Canton, de faciliter le développement des entreprises qui y sont installées et d'inciter les entreprises extérieures à s'y implanter.

Un « Guichet pour les entreprises » a été créé en 2000 pour donner les premiers conseils aux créateurs d'entreprises sur le processus administratif, les informer sur les statuts juridiques, les assurances sociales, la fiscalité ou les permis de travail. Il s'agit donc d'orienter les créateurs vers le bon dispositif en termes d'accompagnement et de financement.

Il indique que la FAE agit sur la totalité du Canton et qu'elle collabore beaucoup avec la FONDETEC. La FAE propose 4 prestations aux entreprises, soit :

1. cautionnement de crédit ;
2. prise de participation minoritaire ;
3. avance de liquidités ;
4. mandats d'audit.

Il donne quelques exemples d'entreprises accompagnées par la FAE : ouverture d'un nouveau restaurant, salon de coiffure, commerce, entreprise développant un nouveau logiciel (produit innovant), entreprises existantes avec des produits classiques (industries), entreprises existantes développant des produits innovants.

Il explique que la politique de soutien aux entreprises est basée sur l'information donnée aux créateurs d'entreprise sous la forme d'entretiens (guide du créateur), sur le coaching en collaboration avec différents incubateurs (GENILEM, OPI, etc.) et sur le financement.

Concernant la Ville de Vernier, M. LOEFFLER dit qu'elle possède une proximité qui fait défaut à la Promotion économique.

Il pense qu'une collaboration peut être instaurée entre le Service de la Promotion économique et la Ville de Vernier afin de faire connaître ce Service et de présenter son dispositif aux entreprises, que la pertinence des services apportés par la Promotion économique va dépendre du contact avec les entreprises et qu'il est important que les délégués du Service soient en contact avec elles afin de bien comprendre les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Il estime que la proximité de la Commune avec les entreprises est un avantage. Dès lors, il suggère de trouver le moyen de promouvoir le dispositif de la Promotion économique auprès des entreprises de Vernier afin de collecter leurs besoins.

M. SCHEFER explique que la FAE a les moyens de faire davantage et que le montant des interventions est lié à sa capacité à rencontrer des entreprises. Il précise que la FAE n'a pas le budget pour une campagne de publicité et qu'il est donc important pour cette fondation de trouver des relais, notamment au sein des communes.

Un commissaire (VERTS) souhaite connaître l'opinion des invités au sujet des textes présentés par les Conseillers municipaux.

M. LOEFFLER estime que la collaboration doit s'établir sur une notion d'échanges, que l'idée serait d'organiser une séance de présentation du dispositif avec les entreprises de la Commune. Il pense que ce type de réunion permet de déterminer les attentes ou les craintes des entreprises par rapport à la Commune et qu'il faudrait construire un système « *gagnant, gagnant* ».

Concernant les textes, il relève que cela dépend du type de soutien et de la typologie des entreprises. Il tient à rappeler que, au niveau de la création d'entreprises, il y a beaucoup d'échecs et qu'il y a différents profils de créateurs d'entreprises.

Il relève que ce partenariat permettrait à la Commune de se rapprocher des entreprises.

M. SCHEFER indique que, à son avis, la relation entre la FAE, fondation de droit public, et la Ville de Vernier n'est pas faisable techniquement. Cependant, financièrement, la FAE permettrait de remplir une partie de ce qui est envisagé dans les textes. Il explique que, sur Plan-les-Ouates, une « Journée avec les entreprises » est organisée une fois par année, que cela permet à la Commune d'avoir un meilleur contact et un meilleur retour des besoins et des attentes des entreprises.

Il pense que la Ville de Vernier doit examiner quel type d'aide elle souhaite mettre en place, soit une aide pour des personnes qui souhaitent créer leur propre emploi, soit du financement d'entreprise pur.

Pour du financement pur, si la volonté est de faire diminuer le taux de chômage de la Commune en octroyant une aide à la personne pour se lancer, c'est un processus complètement différent. Il signale que certains cantons ont des aides directes non remboursables. Il souligne que le taux d'échec est assez élevé dans ce type d'aide, même si cela va permettre à un petit nombre de personnes de se sortir du chômage.

Un commissaire (MCG) souligne que les deux organismes, FAE et FONDETEC, ont le même but, à savoir le maintien du tissu économique sur la Ville de Genève et sur le Canton, et que la DM a également ce but-là. Il fait remarquer que la proposition de la FAE ne coûte rien et que cela peut amener un plus pour les entreprises existantes. Il indique que la commission doit décider si elle souhaite permettre aux jeunes entrepreneurs de créer leur entreprise, dès lors il faudrait se diriger vers la FONDETEC et engager la somme de CHF 3 millions. À son avis, la Ville de Vernier peut collaborer aussi bien avec la FONDETEC qu'avec la FAE, et qu'il faudra mettre à disposition un peu de logistique pour permettre à ces organismes de se présenter auprès des entreprises. Il estime qu'il est important de s'occuper aussi des start up qui peuvent amener de la valeur ajoutée. La FONDETEC permet d'amener une expérience dans ce domaine.

Une commissaire (PDC/PBD/VL) indique que deux choses la gênent dans ces textes, à savoir le point 4 de la DM, qui prévoit la création d'une commission municipale, et le point 1 de la motion. Pour le point 4 de la DM, elle ne voit pas comment les Conseillers municipaux vont pouvoir statuer sur la capacité des personnes à monter des entreprises, alors que même les professionnels de la FAE ou de la FONDETEC n'y arrivent pas. Concernant les locaux demandés par la motion, elle a l'impression qu'ils vont rester vides la plupart du temps.

Un commissaire (SOC) fait remarquer que la Ville de Vernier a engagé un Délégué aux entreprises et que cette personne peut développer les relations et les réseaux, de même qu'organiser des séances d'information avec les entreprises. Il estime que cet aspect-là doit être développé et il se demande si le Conseil administratif ne pourrait pas présenter aux Conseillers municipaux un projet dans ce sens, qui ne demanderait ni financement particulier ni création d'une structure.

Il pense qu'il y a un problème pratique qui a de nouveau été soulevé par le représentant de la FAE au sujet de la possibilité pour une fondation de droit public de recevoir de l'argent d'une commune. Il estime que des changements de règlements sont nécessaires de la part de la Ville de Genève et de la FONDETEC. Il souligne que, au départ, la FONDETEC a été créée pour maintenir l'emploi sur la Ville de Genève. Il se demande à quel moment la FONDETEC va s'ouvrir à la Ville de Vernier. Il propose d'établir une motion de commission pour examiner la question de la collaboration avec la FONDETEC et d'avoir de plus amples précisions sur la motion des Verts.

M. PERROUX, motionnaire (VERTS), indique qu'il s'est renseigné auprès d'ARCenter et qu'un bureau en open space coûte CHF 1'250.00/mois, ce qui est trop onéreux pour une personne qui essaie de monter son entreprise. De plus, il relève qu'il n'y a pas d'échanges entre les entrepreneurs. Il pense que la Commune peut amener quelque chose au niveau de la première étape de la création d'entreprise, en limitant à 12 mois l'aide apportée et en permettant aux créateurs d'avoir des contacts avec GENILEM ou tout autre organisme au sein de cette structure qui serait un endroit pour se réunir et échanger. Il estime que ces trois éléments ébauchent un contour plus précis de ce que serait l'aide apportée par la Commune.

Il est bien conscient que ce projet nécessite la mise à disposition de locaux et la volonté politique de le réaliser.

Il signale que, pour se présenter auprès de la FAE, il faut déjà avoir un carnet de clients et 3 ans d'existence et que la FONDETEC demande de nombreux critères pour accorder un financement qui nécessite que l'entrepreneur ait déjà monté un *business plan*.

Séance du 8 mars 2016

Audition de M. Xavier MAGNIN, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, et de Mme Sylvie LÉGER, Directrice ad intérim de GENILEM

L'association GENILEM (génération-innovation-lémanique) a été fondée en 1995. Elle est basée sur un modèle d'accompagnement et de suivi aux entreprises qui a été développé à Lyon. C'est une association indépendante, à but non lucratif, reposant sur un partenariat public-privé, financée par 56 sponsors privés et 14 communes et villes.

La mission principale de GENILEM est de favoriser la création de jeunes entreprises innovantes dans de multiples secteurs d'activité. Mme LÉGER souligne la diversité des secteurs couverts (commerces, distribution, services, secteur de la santé, alimentation, etc.).

Le financement de GENILEM se répartit de la manière suivante :

- 30% par les catégories publiques ;
- 49% par les entreprises privées ;
- 21% par les mandats et formations.

Mme LÉGER explique que le coaching consiste en un soutien et une assistance personnalisés afin : de déterminer le suivi des indicateurs-clés, la démarche stratégique, la prospection commerciale, le management et l'organisation ; et de faciliter la mise en relation, la communication et les relations presse. L'accompagnement dure trois ans. Un coach dédié à l'entreprise la reçoit en moyenne une fois par mois pour fixer des objectifs et avancer sur la base d'un business plan ou sur la base d'objectifs fixés entre l'entreprise et le coach.

GENILEM travaille beaucoup avec les HES et propose des concours pour les meilleurs projets, afin que les jeunes qui sortent des écoles soient directement sensibilisés et intéressés par l'entrepreneuriat.

Un réseau d'affaires a été créé afin que tous les parrains se rencontrent et qu'il y ait des échanges. GENILEM crée des opportunités de rencontres entre les entreprises accompagnées qui peuvent ainsi s'échanger de bons tuyaux ou partager les erreurs à éviter pour ne pas trébucher. Le réseau média de GENILEM est assez développé et permet d'effectuer régulièrement des communiqués de presse sur les entreprises accompagnées afin de leur donner de la visibilité. Une centaine d'articles sur les entreprises paraissent chaque année.

Les formations proposées :

- **Créer son entreprise.**
- Le laboratoire commercial : 5 workshops pour évaluer et travailler sur les compétences commerciales des entrepreneurs. De l'étude de marché à la vente, quelles sont les étapes d'une bonne stratégie commerciale ?
- **Comment rédiger un communiqué de presse ?**
- **Formations CTI** (Business Creation, Business Concept, Business Growth) organisées en partenariat avec CTI Entrepreneurship et EPFL Innovation Park. Ces cours sont en anglais.
- **Ma boîte.Academy** (serious game). Il s'agit d'un jeu basé sur la création d'entreprise. Deux jeunes veulent créer une entreprise qui fabrique des drones. Le joueur peut se former au travers de 70 fiches d'apprentissage ; il développe ses compétences en effectuant les études de marché, en créant le business plan, etc. Le coût de la licence pour ce jeu en ligne est de CHF 95.00.

Différentes rencontres avec les parrains sont organisées en dehors du comité de sélection de projets. Trois parrains sont mis en relation avec trois entreprises accompagnées lors d'un déjeuner. Le secteur d'activité des parrains et des entreprises accompagnées est mis en concordance afin de permettre de réels échanges. Un grand nombre de parrains sont volontaires, en plus de l'apport financier, pour partager leurs compétences et donner du temps. Des rendez-vous sont organisés sur la fiscalité, la comptabilité, la stratégie marketing, etc. Toutes les entreprises travaillent sur leurs propres projets, il ne s'agit pas d'un cours académique. Ce mentoring est une vraie valeur ajoutée pour GENILEM, et plus particulièrement pour l'entreprise accompagnée. A chaque fois qu'un coach va avec son entreprise dans une session de mentoring chez un expert, cela lui sert aussi personnellement de formation.

Le dernier parrain entré *nomad space* propose un espace d'accueil non négligeable pour les entreprises qui démarrent. 2400 m² de bureaux sont développés et facilitent les relations interentreprises. Les jeunes entreprises peuvent y trouver un lieu pour s'installer et des salles de conférence sont également disponibles.

GENILEM souhaite que le partenariat avec une commune soit mis en avant sur le site Internet de la commune ou dans les publications communales, afin que les entrepreneurs sachent qu'ils peuvent s'adresser à l'association. Les personnes qui viennent de la part des communes où d'autres parrains bénéficient de prix spéciaux pour les formations. Il n'est pas prévu de faire venir les coaches de GENILEM en expertise ponctuellement pour une entreprise, le but étant de suivre les entreprises durant 3 ans à raison d'un rendez-vous par mois avec des objectifs bien précis.

A la question d'un commissaire (MCG), Mme LÉGER répond que le coaching est entièrement gratuit pour les entreprises accompagnées.

Un commissaire (SOC) s'inquiète d'une éventuelle concurrence entre les communes. Mme LÉGER ne pense pas qu'il y ait une concurrence entre les communes. Chaque porteur de projet est fier de développer quelque chose dans sa commune. La commune de Versoix fait de grandes campagnes de sensibilisation pour les personnes au chômage ou pour les jeunes qui ne savent pas se réorienter, et GENILEM y participe pour présenter l'aide qu'elle peut apporter à la création d'entreprises. Un guichet d'information pour la promotion économique qui oriente les personnes vers GENILEM peut, à son sens, s'avérer utile.

La parole est donnée à M. Xavier MAGNIN

La Commune de Plan-les-Ouates compte davantage de travailleurs que d'habitants. Il y a des PME très régionales et de proximité, ainsi que de grandes manufactures avec des noms prestigieux. Les bâtiments sont des ateliers, des hangars ou des manufactures. La diversité des entreprises est grande et l'horlogerie ne représente, en nombre d'entreprises, que 6%. En revanche, elle représente de grosses entreprises avec énormément d'emplois et une très forte valeur ajoutée.

M. Xavier MAGNIN rappelle que, par leur proximité, les communes jouent un rôle particulier en matière de conditions-cadres et de promotion économique. Il s'agit d'entrer dans cette démarche.

Pour la commune de Plan-les-Ouates, M. Xavier MAGNIN mentionne un certain nombre de défis et de constats :

- La Commune est extrêmement bien pourvue et a la chance de regrouper sur son territoire bon nombre d'acteurs économiques cantonaux, privés et de droit public. Ce regroupement permet une activité et un dynamisme dans la zone industrielle.
- La taxe professionnelle est à 90% depuis plusieurs années.
- Il faut penser à RIE 3 en 2019 et à la perte fiscale pour les communes ; cela représentera environ CHF 7 à 8 mios de perte fiscale estimée pour la commune de Plan-les-Ouates, soit 10 à 12% du budget communal.
- Le franc fort est difficile pour les entreprises et les effets sont ressentis maintenant.
- Une stratégie communale est à développer en lien avec la promotion économique 2030.
- M. Xavier MAGNIN présente quelques comparaisons entre Plan-les-Ouates et Vernier (chiffres OCSTAT 2013). Il a été surpris de constater que la commune de Vernier a 72% des emplois dans le secteur tertiaire. Il pense que ce constat doit permettre une réflexion pour savoir ce que la Commune souhaite pouvoir développer sur son territoire entre le tertiaire et le secondaire. La commune de Plan-les-Ouates a un tissu industriel beaucoup plus marqué avec toute l'horlogerie.

M. Xavier MAGNIN pense qu'à Vernier, l'objectif des projets de délibération et de motion est de lutter contre le chômage avec un axe très clair qui est la création d'emplois par l'entreprenariat. Or, pour M. Xavier MAGNIN, un chômeur ne fait pas forcément un entrepreneur.

Il se demande à qui s'adressent la motion et la délibération et pose les questions suivantes :

- Quelle est la typologie du chercheur d'emploi ? Comment peut-il créer une entreprise ?
- Quels chercheurs d'emploi la Commune souhaite-t-elle aider à trouver un emploi ou à devenir entrepreneurs ?
- En proposant CHF 3 mios pour la FONDETEC, il faut connaître la masse critique (rapport coût et retour) sur Vernier. Y-a-t-il suffisamment de personnes qui veulent créer une entreprise pour créer une FONDETEC-Vernier ?

M. Xavier MAGNIN termine sa présentation avec les précisions suivantes :

- Il estime que les locaux sont extrêmement importants pour les entreprises qui débutent.
- Un règlement est nécessaire, qu'il s'agisse de donner de l'argent ou de faire une structure.
- Il faut choisir entre FONDETEC ou autre chose, sachant qu'il existe plusieurs possibilités.

M. RONGET, Maire, signale que certaines entreprises ont quitté Vernier pour Plan-les-Ouates en raison du centime additionnel bas appliqué dans cette commune. Il rappelle que la Commune de Vernier redore son blason avec les entreprises de la région de Blandonnet. La proximité de l'autoroute et du chemin de fer représentent un avantage. L'image de la Commune, qui était également liée à certaines incivilités, commence à changer.

Un commissaire (PDC/PBD/VL) signale que des efforts ont été faits pour promouvoir Vernier, toutefois l'image de la Commune est déplorable. C'est une réalité constatée en discutant avec des entrepreneurs ou des entreprises. Les grandes entreprises qui sont venues (Gillette, par exemple) ne sont malheureusement pas restées. Ce commissaire ajoute qu'il faut parvenir à présenter une image plus correcte de Vernier, ce qui demande un effort conséquent.

Un commissaire (MCG) estime que la commune de Vernier possède tous les atouts. Elle est située dans le triangle d'or et bénéficie de toutes les infrastructures. Il souligne le problème du centime additionnel qui est trop cher et qui rebute les entreprises. Pour lui, la commune de Vernier manque de volonté politique et de savoir-faire dans le domaine entrepreneurial. Il estime également que la personne engagée pour la promotion économique ne fait rien du tout. Enfin il est favorable à un partenariat avec des personnes qui ont un savoir-faire et pourraient aider la commune de Vernier dans la création et le maintien d'entreprises.

Séance du 13 avril 2016

Audition de M. Rolf GOBET, Directeur de l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI)

M. GOBET explique que l'Office pour la Promotion des Industries et des Technologies (OPI) est l'un des organismes faisant partie du dispositif de soutien mis en place par le Département de la sécurité et de l'économie. Dans son périmètre d'activités, l'OPI est spécialisé au niveau de l'industrie. A Genève, l'industrie représente 15% du PIB ; 14% de l'emploi et près de 50% des exportations du Canton qui s'élèvent à plus de CHF 18 mios. L'horlogerie et la pharma y sont pour beaucoup. Dans l'industrie genevoise, plus de 80% des entreprises sont de

petites entreprises avec moins de 10 collaborateurs ; elles représentent 12,5% de l'emploi. A l'inverse, les entreprises de plus de 250 collaborateurs représentent 2% des entreprises, mais plus de 50% de l'emploi.

L'accompagnement des entreprises

L'accompagnement de l'OPI se fait sous la forme de consultations, de coaching ou de mandats. Les consultations sont de petits mandats, de moins de 20 heures, qui ne coûtent rien aux entreprises et qui sont financés par la subvention de l'OPI. Le coaching est financé, pour l'essentiel, par un programme intercantonal *Platine*. Certaines entreprises mandatent directement l'OPI pour la suite des activités à la fin d'un mandat public ou lorsque la demande ne s'inscrit pas dans le cadre d'un programme public qui pourrait justifier d'un financement.

La mise en relation qualifiée

Il s'agit d'organiser la rencontre entre deux entreprises dont les problèmes ou les besoins de la première sont susceptibles d'être satisfaits par les produits ou les services de la seconde.

La promotion

Faire connaître le savoir-faire, les produits, les services, les compétences des entreprises de la région. A l'international, l'OPI participe à des missions économiques conduites par le Département de la sécurité et de l'économie et il organise des stands sous le label *Genève* sur des grands salons ou des grandes conférences.

Public-cible & domaines d'activités

Jusqu'à l'an dernier, l'OPI s'occupait aussi de startups. Les startups étant aidées par tout un ensemble d'acteurs et de structures d'accompagnement, le Département de la sécurité et de l'économie a décidé de clarifier le dispositif de soutien et de faire évoluer la mission de l'OPI qui a pour focus exclusif, depuis janvier 2016, les entreprises industrielles et les entreprises innovantes. L'OPI réoriente les sollicitations des startups vers la FONGIT pour se focaliser sur les PME dans trois secteurs bien définis :

- La mécatronique
- Les technologies de l'information et des communications
- Les technologies propres et énergies renouvelables.

M. GOBET mentionne trois leviers pour la création des conditions cadres :

- Sans information rien n'est possible. Les autorités de la Commune doivent disposer d'une meilleure connaissance du tissu économique.

M. GOBET souligne le fait que les entrepreneurs sont très sensibles de voir que les autorités leur accordent de l'importance et qu'elles ne sont pas simplement là pour leur réclamer la taxe professionnelle et les impôts.

- Fidéliser les entreprises en apportant des réponses adaptées aux besoins.

M. GOBET explique qu'énormément d'entreprises ont une capacité de production qui est inutilisée. Une CNC programmable pourrait être mutualisée et utilisée par une autre entreprise une journée par semaine avec un principe de location. Trois entreprises ont déjà signifié leur intérêt à partager leurs infrastructures en louant leurs machines. La Commune peut également favoriser des rencontres entre les entreprises pour qu'elles connaissent mieux leurs voisins et leurs savoir-faire respectifs.

- Créer/resserrer les liens entreprises-Commune

L'OPI rencontre les entreprises et, selon les besoins, préconise au Conseil administratif d'aller les rencontrer. Plan-les-Ouates organise une journée des entreprises qui traite de grandes thématiques de la vie de la Commune. En complément à son mandat, l'OPI collabore à la définition des thèmes et à l'organisation de la journée des entreprises, ainsi qu'à l'organisation de visites. M. GOBET souligne que les entreprises sont extrêmement fières d'ouvrir leurs portes et de montrer leur savoir-faire (à l'exception de l'horlogerie qui est un monde à part). Les visites d'entreprises créent un écosystème local et un sentiment d'appartenance. Cela peut, à un moment donné, être un élément qui fera la différence entre une commune et une autre. Il ne s'agit absolument pas de se faire de la concurrence d'une commune à l'autre ; la concurrence est avec l'Asie ou d'autres pays.

M. RONGET a entendu qu'un des objectifs de Plan-les-Ouates est de maintenir l'emploi. Il demande quelle est la marge de manœuvre réelle de la commune, sachant que le maintien de l'emploi dans l'horlogerie dépend notamment du marché chinois. M. RONGET estime que la concurrence entre les communes existe en fonction de certains facteurs, tels que le montant du centime additionnel par exemple.

M. GOBET confirme que, sur certains éléments, la marge de manœuvre d'une commune est extrêmement réduite. Il explique que la sous-traitance horlogère a de plus en plus tendance à être délocalisée hors de Suisse, ce que nie l'horlogerie. Le domaine de la sous-traitance horlogère souffre ; les sous-traitants doivent être aidés afin qu'ils aient la possibilité de faire connaître leur savoir-faire auprès des entreprises horlogères. M. GOBET estime que le délégué aux affaires économiques ne doit pas avoir pour objectif d'accroître la concurrence entre les communes, mais de faciliter la vie des entreprises présentes sur la commune.

Un commissaire (MCG) se réfère aux atouts de la Commune de Vernier mis en évidence sur le site Internet de la Commune : accès direct au réseau autoroutier national et international ; Aéroport international de Genève à proximité ; infrastructures ferroviaires et transports publics, etc. Il demande quels sont les *top* critères

d'implantation des entreprises. Il souligne que Vernier a beaucoup de similitudes avec Plan-les-Ouates au niveau des accès, des zones industrielles, etc. ; pourtant, cela fait des décennies que Vernier n'arrive pas à attirer des entreprises.

M. GOBET propose quelques éléments de réflexion face à cette question pertinente. Il mentionne la nécessité d'avoir des locaux disponibles adaptés aux besoins des entreprises. Entre 30% et 40% des 1'500 entreprises du PAV vont devoir déménager, ce qui représente une opportunité pour Vernier, qui doit avoir un positionnement. Il est illusoire de penser, pour les entreprises qui vont quitter le PAV, qu'elles vont retrouver ailleurs la même surface que celle perdue au PAV. Les solutions seront de bâtir en hauteur et d'optimiser les processus de l'appareil de production.

M. RONGET estime que la politique de la FTI a favorisé davantage d'autres communes que celle de Vernier, qui a dû accepter des dépôts à ciel ouvert ou des entreprises polluantes. La commune de Vernier essaye de dépasser son image et d'attirer des entreprises telles que Caran d'Ache.

M. GOBET confirme que Vernier ne bénéficie pas d'une image claire. Naturellement, une entreprise qui doit se localiser ne va pas considérer Vernier en priorité. Il est donc important que la Commune de Vernier devienne davantage actrice de son développement économique.

Un commissaire (MCG) s'étonne du problème des locaux pour les entreprises, alors qu'une loi a été votée pour la transformation de locaux commerciaux en logements. Les locaux existants ne correspondent-ils pas à la demande ?

M. GOBET répond que certains locaux ne sont plus adaptés aux besoins des entreprises (problèmes de charges/poids, d'accessibilité, etc.). Il évoque également des problèmes de coût du loyer. A titre d'exemple, les locaux de l'OPI, au milieu de la zone industrielle de Plan-les-Ouates, coûtent CHF 405.00 le m², charges comprises. Quelle entreprise industrielle peut payer un tel loyer ? Il y a un décalage entre les prix du marché et les prix que les entreprises du secteur secondaires sont prêtes à payer.

Un autre commissaire (MCG) demande si le coût d'un mandat de la Commune de Vernier avec l'OPI serait bien de CHF 40'000.00 par an. M. GOBET répond que le montant de CHF 40'000.00 est basé sur le nombre d'entretiens faits avec des entreprises (60 entretiens).

M. RONGET estime qu'il faut définir la stratégie économique de la Commune, ce dont les deux textes (DM et motion) traitent. Il suggère d'aboutir à une proposition de motion de commission. Il faudra analyser les moyens de valoriser les offres existantes auprès des entreprises, ainsi que les autres actions possibles. Il souligne l'importance d'utiliser les moyens existants au profit des entreprises et qu'il convient de valoriser l'image de Vernier.

M. VALENTE rejoint la position de M. RONGET. Il trouve important de faire une synthèse des informations reçues des différents prestataires. Il est favorable à ce que la commission prépare une motion qui soit acceptée par tous les groupes et qui donne un signal fort à l'ensemble du Canton quant à la politique économique vers laquelle Vernier souhaite s'orienter.

M. PERROUX, motionnaire (VERTS), rappelle que la commission doit se positionner sur deux projets (DM et motion). Il comprend que M. RONGET propose autre chose. Il souligne le fait que Genève n'a pas besoin d'emplois, mais de logements. Il y a actuellement un grand déséquilibre avec deux habitants pour une place de travail. Pour rétablir un équilibre, M. PERROUX estime qu'il faut développer de l'emploi de l'autre côté de la frontière et des logements à Genève. M. PERROUX ne se retrouve pas dans la position de la commission par rapport aux deux textes. Il rappelle que le nombre d'entreprises sur une commune ne rapportera bientôt plus d'impôts, les impôts municipaux devant être liés uniquement au lieu de résidence. Bien qu'estimant que la voie ne soit pas la bonne, M. PERROUX reste persuadé que les motions sont excellentes.

Concernant la Commune de Vernier, M. STEVAN, Secrétaire général adjoint administratif, explique que le projet de concept politique en matière de relations économiques repose sur quatre piliers : la veille ; les contacts ; le partenariat et le réseau.

La veille

L'objectif est de mettre en œuvre un système d'information qui permette d'identifier le tissu des entreprises communales. Cela permettra de détecter les arrivées et les départs des entreprises, leur taille, le nombre d'emplois, etc., et de constituer une cartographie de l'ensemble des entreprises communales.

Les contacts

Créer et maintenir le contact avec le tissu des entreprises verniolanes, notamment dans le domaine de l'accueil des entreprises. Il faudra faire une distinction entre les entreprises qui désirent venir s'installer (promotion économique, accueil personnalisé) ; les entreprises qui s'installent (aide concrète, accueil, rencontre des nouvelles entreprises) ; et les entreprises déjà installées (selon l'idée du mandat confié à l'OPI par la commune de Plan-les-Ouates, nouer un contact régulier, proposer des prestations et connaître leurs attentes). La Commune n'a pas la taille ou les structures pour faire de la promotion économique, mais elle peut s'appuyer sur la promotion économique existant au niveau cantonal ou la FTI.

Le partenariat

Parvenir à proposer des prestations croisées entre la Ville et les entreprises. Il faut arriver à créer des échanges afin que l'opération soit gagnante de part et d'autre. Possibilité de confier des mandats de travaux d'une manière

plus communicative. Concernant l'emploi, il existe plusieurs partenariats propices au travail d'insertion professionnelle par le biais de la Délégation à l'emploi et de son Conseiller aux entreprises. Tout le domaine de l'emploi doit venir s'intégrer dans le concept général des relations économiques. Il faut uniformiser les démarches vis-à-vis des entreprises.

Les infrastructures culturelles et de loisirs représentent une très belle carte de visite de la Commune et elles doivent continuer à être mises en valeur.

Le réseau

L'objectif est de créer un réseau des entreprises verniolanes par le biais de rencontres formelles ou informelles. Quelques idées ont été évoquées, telles que des réunions *petit-déjeuner*. Les nouvelles entreprises sont favorables au concept de réunions *petit-déjeuner*.

Résumé des prestations des différents organismes :

FONDETEC

- Action basée sur la création d'entreprises, ainsi que leur maintien sur le territoire de la Ville de Genève avec en point de mire le maintien des emplois
- Etude de dossiers d'entreprise en création ayant moins de 3 ans
- Etudes de dossiers de personnes individuelles souhaitant créer leur propre emploi, sans perspective de développement
- Développement de solutions de crédit direct (sans passer par les banques), que la FONDETEC va gérer et encaisser les remboursements
- Financement des « petits crédits » de moins de CHF 200'000.00, abandonnés par les banques pour des questions de rentabilité
- Mise à disposition de bureaux afin de permettre des échanges entre les entrepreneurs pour créer une dynamique

Service de la promotion économique du Canton de Genève (SPEG)

- Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le Canton, faciliter le développement des entreprises qui y sont installées, inciter les entreprises extérieures à s'y implanter
- Création d'un « Guichet pour les entreprises » pour donner les premiers conseils aux créateurs d'entreprises sur le processus administratif, les informer sur les statuts juridiques, les assurances sociales, la fiscalité ou les permis de travail
- Sensibilisation de la population à la création d'entreprise
- Cours organisés en collaboration avec la Chambre des notaires et la Fédération des entreprises romandes, pour expliquer par exemple comment négocier un crédit avec une banque ou comment trouver du financement
- Renforcement du soutien à l'innovation
- Suivi des secteurs clés (industrie, banques, négoce...)
- Promotion exogène ciblée

Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

- Dispositif cantonal de soutien aux entreprises en collaboration avec le SPEG et la FONDETEC
- Cautionnement de crédit par garantie bancaire
- Prise de participation minoritaire (co-actionariat d'entreprise)
- Avance de liquidités jusqu'à CHF 100'000.00 maximum par débiteur
- Mandats d'audit ou d'accompagnement, notamment pour les entreprises en restructuration

GENILEM

- Accompagnement et suivi aux entreprises
- Favoriser la création de jeunes entreprises innovantes dans de multiples secteurs d'activité (commerces, distribution, services, secteur de la santé, alimentation, etc.)
- Diverses formations proposées : Créer son entreprise, Le laboratoire commercial (5 workshops pour évaluer et travailler sur les compétences commerciales des entrepreneurs), Formations CTI (Business Creation, Business Concept, Business Growth), Ma boîte.Academy (serious game), jeu basé sur la création d'entreprise.

Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI)

- Office spécialisé principalement dans le soutien de l'industrie
- Conseils aux entreprises pratiquement toujours dispensés par d'anciens entrepreneurs
- Soutien aux entreprises sur des projets d'introduction d'un nouveau produit sur le marché, optimisation de l'appareil de production, projets de collaboration interentreprises, etc.
- Accompagnement dans la gestion de projet, et si nécessaire contacts avec les autorités publiques, cantonales ou fédérales, accompagnement sous la forme de consultations, de coaching ou de mandats

- Mise en relation qualifiée d'entreprises dont les besoins de l'une sont susceptibles d'être satisfaits par les produits ou les services de l'autre
- Projet Intelligence économique : mise à disposition d'informations pertinentes et ciblées, afin que les entreprises de petite taille aient une meilleure connaissance de leur marché et des activités de la concurrence
- Projet Industrie 4.0 : mise en connexion des appareils de production de diverses entreprises pour faire converger les technologies de l'information et de l'industrie traditionnelle

Séance du 25 mai 2016

Y compris la motion M 102 – 16.04 Pour la commission consultative de l'économie

Audition de M. Marco FÖLLMI, membre du Conseil économique communal de la Ville de Lancy

M. TOMBOLA, motionnaire(PS), explique que la motion demande au Conseil administratif de prendre des mesures pour permettre à la Ville de Vernier d'être plus attractive, attrayante et dynamique dans le domaine de l'économie. Dans cette optique, la motion propose la création d'une commission consultative extraparlamentaire composée de représentants du monde économique qui connaissent leur domaine et qui pourraient conseiller le Conseil administratif. La concrétisation de projet peut se traduire par une volonté politique de maintenir les entreprises existantes sur le territoire verniolan et d'attirer d'autres entreprises à haute valeur ajoutée. La commission pourrait capitaliser les acquis déjà déployés dans le domaine des relations avec les entreprises au niveau communal et s'inspirer du modèle de la Ville de Lancy.

M. FÖLLMI indique que ce qui est proposé dans cette motion correspond assez bien à ce qui a été mis en place à Lancy. Il précise que trois objectifs motivent la décision de créer le Conseil économique communal :

- Anticiper les problèmes qui peuvent arriver ;
- Aider le Conseil administratif à mieux prendre en compte les besoins des entreprises établies à Lancy ;
- Favoriser la création et l'implantation de nouvelles sociétés.

Le Conseil économique communal, constitué de manière informelle (sans demander l'avis du Conseil municipal), est composé de quatre personnes représentatives de l'économie ou de l'industrie habitant la Commune ou travaillant sur la Commune. Il donne des avis au Conseiller administratif délégué à l'économie et travaille de manière bénévole.

Suite à des tables rondes organisées avec de nombreuses entreprises, il en est ressorti trois éléments :

- Engager une déléguée aux affaires économiques qui soit un soutien au Conseiller administratif délégué. - Créer une banque de données de toutes les entreprises de la Commune. La base de données est à disposition de l'ensemble de la population ; elle a été mise en ligne sur le site Internet avec les informations données par les entreprises. La création de la base de données a pris du temps, il a fallu faire appel à des registres d'entreprises fournis par le Canton.

- Assurer les contacts avec les entreprises. Des rencontres par quartier avaient été organisées. La problématique de l'ensemble des entreprises concerne la mobilité, le parking et les accès. Procter & Gamble avait, par exemple, besoin d'une station de taxi à proximité. Ils avaient également besoin de places dans une crèche et ont investi la moitié du financement d'une nouvelle crèche au Petit-Lancy. Sans cette collaboration, la Commune n'aurait pas pu créer cette nouvelle crèche.

Des « Journée des entreprises lancéennes » sont organisées et donnent l'occasion de faire du réseautage entre les personnes présentes

La Commune a pu combler les locaux laissés vides, suite au départ de l'UBS/SBS et du Centre Européen Digital, grâce à un travail de proximité relativement important, et surtout à l'arrivée de Procter & Gamble, qui avait décidé de créer un centre européen. Les 1'100 emplois perdus ont été largement remplacés par 3'000 nouveaux.

A une question d'un commissaire (MCG), M. FÖLLMI répond que le délégué à l'économie assure les contacts avec les entreprises et organise des rendez-vous pour le Conseiller administratif délégué. Il sert aussi d'interface lorsqu'une entreprise pose une question à la mairie. Il a également créé un répertoire des entreprises.

M. FÖLLMI ajoute que c'est toujours un risque d'avoir une grosse entreprise telle que Procter & Gamble. La direction est rencontrée assez régulièrement par le Conseiller administratif délégué et la déléguée à la promotion économique afin d'avoir des informations récentes sur leurs intentions.

Pour ces raisons, il est nécessaire de s'occuper des petites entreprises, et à cet effet des rencontres par quartiers sont organisées.

M. FÖLLMI répond à un commissaire (V) que la Commune n'a aucun lien avec GENILEM ou la FONDETEC.

M. FÖLLMI précise que les entreprises qui ont besoin de quelque chose s'adressent à la Commune et non pas au Conseil économique communal. Il explique que leur fichier des entreprises est mis à jour régulièrement, grâce aux informations de la Feuille Officielle Suisse du Commerce et de la Taxe professionnelle.

Un commissaire (PS) identifie les enjeux liés à la promotion économique

- Favoriser l'implantation d'entreprises existantes sur le sol de la Commune
- Favoriser le maintien des entreprises déjà implantées sur la Commune
- Réinsertion des chômeurs
- Favoriser la création d'entreprises
- Locaux permanents ou volatils.

Il ajoute que la motion déposée par le parti socialiste répond à la question du réseautage, de la favorisation de l'implantation d'entreprises et du maintien des entreprises.

Il s'ensuit une discussion sur la méthode à appliquer pour la suite des travaux qui doivent aboutir à une proposition émanant de la commission et qui regroupera l'ensemble des textes déposés.

Plusieurs propositions sont faites, et notamment la création d'un sous-groupe constitué d'une personne par motion, suffisamment représentatif des textes proposés et qui pourrait préparer la fusion attendue.

Une autre proposition consiste à demander au Conseil administratif de fixer des objectifs de base, tels que :

- développer des relations avec les entreprises
- faciliter les implantations
- faciliter le maintien des entreprises sur le territoire
- avoir des contacts régulier avec les entreprises
- avoir des outils pour connaître les préoccupations des entreprises, leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis des autorités politiques
- développer des outils pour permettre de faciliter la création d'entreprises qui auraient envie de s'implanter sur le territoire communal, qu'il s'agisse d'outils financiers ou d'outils logistiques.

Ceci, afin de mieux orienter les travaux de la sous-commission.

Il est donc décidé que trois à quatre personnes, motionnaires, se rencontrent pour effectuer un travail préalable qui est important.

Séance du 17 janvier 2017

M. RONGET présente un projet de motion de commission. Il s'ensuit une discussion autour des différents points contenus dans ce document :

- 1 *créer une délégation aux entreprises, sous la supervision du Secrétariat général, pour mettre en œuvre le concept de politique communale en matière de relations économiques ;*
- 2 *créer une brochure destinée à présenter les attraits de Vernier dans le cadre de la promotion économique ;*
- 3 *éditer une brochure à destination des entreprises désireuses de s'installer ou déjà installées sur le territoire communal mentionnant les diverses prestations offertes aux entreprises ;*
- 4 *dans le cadre de la refonte du site internet communal, développer un volet à l'intention des entreprises verniolanes facilitant le réseautage de ces dernières ;*
- 5 *créer et développer des liens avec les entreprises verniolanes dans l'optique de faciliter les contacts entre elles et avec les diverses instances cantonales, notamment par le biais de rencontres thématiques et interentreprises organisées par la Ville de Vernier ;*
- 6 *collaborer avec des sociétés privées afin d'essayer de mettre à disposition, pour ces nouvelles pousses verniolanes, des infrastructures (locaux, bureaux, matériel) à des coûts modérés.*

Suite aux divers discussions, il a été demandé de supprimer les points 2, 3 et 4 car ils concernent la réalisation d'outils qui seront gérés par la future délégation aux entreprises.

Certaines modifications sont demandées :

- Suppression des points 3, 4 et cinq en raison de leurs aspects intrinsèques à l'activité de la délégation aux entreprises, prévue au point 1
- Ajout d'un nouveau point pour la création du fonds qui serait rattaché à la délégation.

Point 5 (nouvelle teneur) :

Créer et développer tout outil utile aux entreprises verniolanes et à la population dans l'optique de faciliter les contacts entre elles et avec les diverses instances cantonales, notamment par le biais de rencontres thématiques et interentreprises organisées par la Ville de Vernier ;

Point 6 (nouvelle teneur) :

Collaborer avec les acteurs locaux actifs dans le domaine du soutien à la création d'entreprise, afin de développer sur le territoire de Vernier une politique de promotion (mise à disposition de conseils, locaux, bureaux, matériel, etc. à des coûts modérés).

M. VALENTE, motionnaire (MCG), souligne que la proposition soumise omet le volet du financement des entreprises par le biais d'une fondation telle que la Fondetec. Cependant, il pense qu'une telle fondation ne serait pas absolument nécessaire et que la Ville de Vernier pourrait simplement se rendre garant d'un prêt bancaire accordé aux entreprises. Il rappelle que les banques ne financent plus les nouvelles entreprises. Il pense que le projet de motion présenté est un placebo qui ne permet pas d'accompagner des entreprises et qu'une délibération municipale serait mieux adaptée. Il précise qu'il n'est pas question de créer une deuxième Fondetec à Vernier mais que celle-ci propose de traiter les dossiers soumis par la Ville de Vernier pour une somme d'environ CHF 500.00 par dossier. Ensuite, la Ville de Vernier mettrait un fonds à disposition des entreprises retenues en fonction du préavis de la Fondetec.

Un commissaire (PS) est défavorable à une collaboration avec la Fondetec car il y voit une sorte d'outsourcing vers une fondation dont les statuts et le fonctionnement sont adaptés à la Ville de Genève. De plus, on n'y retrouve aucun représentant de Vernier. Concernant le fonds, il pense qu'une collaboration intercommunale sur la rive droite serait plus judicieuse car elle permettrait de gérer ce fonds avec une structure et des statuts qui lui sont propres.

Sur ce dernier point, M. VALENTE, motionnaire (MCG), pense qu'en mettant les communes de Meyrin, Grand-Saconnex et Vernier dans une même structure, chacune cherchera à attirer les entreprises et Vernier risque de demeurer le parent pauvre.

Un commissaire (MCG) propose de demander au Secrétaire général dans quelle mesure il serait possible de créer une fondation d'aide aux entreprises du Mandement, Satigny, Meyrin et Vernier, à l'instar de la FODAC.

Un commissaire (PS) estime que le volet du financement ne peut pas être négligé, mais il n'est pas sûr que la motion de commission doive inclure un tel financement. Il propose d'inviter le Conseil administratif à étudier la création d'un fonds, celui-ci ferait alors l'objet d'un texte à part et le Conseil administratif pourrait vérifier sa faisabilité sous l'angle juridique.

Un autre commissaire (MCG) rappelle que 85% des entreprises inscrites au Registre du commerce sont de petites structures qui emploient 1 à 10 personnes et que leur réussite est bien supérieure pour celles qui sont accompagnées par des fondations, telles que Fondetec ou FAE. Il ajoute toutefois que le risque d'entreprise doit être supporté par le patron. Il trouve également important d'organiser un réseau entre les entreprises de Vernier, car c'est une clé de la réussite.

Un commissaire (VERTS) dit qu'il n'est pas pertinent de développer l'emploi (sic).

Un commissaire (PS) dit que la proposition de motion n'aborde pas les trois aspects qui avaient été mis en avant.

Un autre commissaire (PS) confirme que l'idée principale de la motion socialiste était la création d'une commission consultative de l'économie qui viendrait en appui ou servirait de conseil d'expertise à l'attention du Conseil administratif, et que cette commission consultative pourrait conseiller et travailler avec la nouvelle délégation aux entreprises.

Un commissaire (MCG) ajoute que le but est d'attirer des entreprises sur le territoire communal. Tous les éléments des trois volets sont nécessaires. Il ne faut pas éluder l'aspect financier. Il est aussi important que les interlocuteurs auprès des entreprises connaissent tous les aspects dont elles ont besoin.

Un commissaire (PS) estime qu'il y a deux solutions : voter sur les motions l'une après l'autre, puis voter sur la proposition de motion de commission ; ou ne voter que sur la proposition de motion de commission. Pour lui, il est illusoire de penser que chacun pourra ajouter ce qu'il souhaite dans le projet proposé. Il estime qu'il faut prendre une décision pour avancer et arrêter les discussions. Il est prêt à demander, si nécessaire, un vote sur chaque motion lors de la prochaine séance.

M. VALENTE, motionnaire (MCG), pense que le projet - avec la création de la délégation et l'intégration de l'étude de la mise à disposition d'un fonds - permet de synthétiser le tout dans une même dynamique communale plutôt que d'avoir des projets isolés. Cela permettra d'avoir un bon message politique vers l'extérieur pour montrer que la Commune veut chercher des entreprises, car elle en a besoin.

En conclusion, une version corrigée de la proposition de motion de commission sera mise à disposition des commissaires afin qu'ils puissent préparer d'éventuels amendements. La commission votera, lors d'une prochaine séance, sur un texte commun ou, s'il n'y a pas d'entente, séparément sur chaque motion.

Séance du 8 février 2017

M. RONGET explique que la proposition de motion est un acte administratif lié à la dernière séance de commission. Les propositions faites ont été reprises, tout en sachant qu'il n'y a pas d'accord parfait entre les différentes approches. Indépendamment de la position non concordante liée à la création d'une structure de type

FONDETEC sur la Commune de Vernier, la proposition de motion de commission résume également les autres travaux.

Un commissaire (MCG) précise que la création d'une structure telle que la FONDETEC n'était pas nécessaire, mais le but de la proposition du MCG était de mettre à disposition des nouvelles entreprises qui en avaient besoin, une aide concrète, notamment à travers un fonds permettant par exemple de cautionner un prêt bancaire. Il ne s'agirait pas de financer des grandes entreprises, mais plutôt des petites structures, des artisans ou des commerçants. Il s'agit d'une démarche sociale, qui peut permettre par exemple l'engagement d'un jeune. Cela permettrait la jonction d'une action sociale et économique. Il cite l'exemple du Café Nénuphar.

Un commissaire (VERTS) est d'avis que la création d'un fonds peut être ajoutée dans les différents éléments que la délégation aux entreprises doit mettre au clair, sans pour autant en fixer un montant.

Un commissaire (PLR) dit qu'il serait préférable que ce fonds soit géré au niveau cantonal, car il serait dommage de bloquer CHF 3 millions qui ne seraient pas utilisés, et qu'à l'inverse, si le montant n'est pas suffisant, il sera difficile d'effectuer des choix sans être critiqué par les demandeurs.

M. RONGET réexplique que, dès l'instant où une entreprise prendrait contact avec la Commune pour un financement ou un emprunt bancaire, celle-ci serait immédiatement redirigée vers la Fondation cantonale qui pourra répondre à la demande sans engager les deniers communaux. Il ajoute que le grand défi du Conseil administratif est de savoir comment influencer l'arrivée d'entreprises dans le quartier de l'Étang.

Finalement, à l'issue des discussions au cours desquelles les commissaires ont largement donné leurs opinions, parfois sur des problématiques récurrentes, la commission s'est décidée sur un texte commun de motion intitulée « Politique en matière de relations économiques » :

- 1 *mettre en œuvre un concept de politique communale en matière de relations économiques ;*
- 2 *créer et développer tout outil utile aux entreprises verniolanes dans l'optique de faciliter les contacts entre elles et avec les diverses instances cantonales, notamment par le biais de rencontres thématiques et interentreprises organisées par la Ville de Vernier, ou par l'expertise d'une commission consultative ;*
- 3 *collaborer avec les acteurs locaux actifs dans le domaine du soutien à la création d'entreprise, afin de développer sur le territoire de Vernier une politique de promotion (mise à disposition de conseils, de financements, d'infrastructures, à des coûts modérés).*

La motion de commission « Politique en matière de relations économiques » est acceptée par 10 OUI (4 SOC ; 1 VERTS ; 1 PLR ; 1 PDC-PBD-VL ; 3 MCG), soit à l'unanimité.

Enfin, le Président (PS) indique que la commission doit formellement refuser les trois objets : M 596 - 15.02 VerniEcllosion : nouvelle voie pour l'emploi à Vernier / DM 006 - 15.06 VERNIER PME PLUS / M 102 16.04 Pour la commission consultative de l'économie.

Il soumet ces objets au vote.

Vote M 596 - 15.02 VerniEcllosion : nouvelle voie pour l'emploi à Vernier. Cette motion est refusée par 10 NON (4 SOC ; 1 VERTS ; 1 PLR ; 1 PDC-PBD-VL ; 3 MCG), soit à l'unanimité.

Vote DM 006 - 15.06 VERNIER PME PLUS. Cette motion est refusée par 10 NON (4 SOC ; 1 VERTS ; 1 PLR ; 1 PDC-PBD-VL ; 3 MCG), soit à l'unanimité.

Vote M 102 - 16.04 Pour la commission consultative de l'économie. Cette motion est refusée par 10 NON (4 SOC ; 1 VERTS ; 1 PLR ; 1 PDC-PBD-VL ; 3 MCG), soit à l'unanimité.